



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation de recherche minière (ARM) Crique Amadis aval

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TOUKOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OSTORERO Nicolas

RCS / SIRET

8 3 8 0 4 9 3 6 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28 - Exploitation minière	Ouverture de travaux de recherche de mines.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Recherche d'un gisement aurifère alluvionnaire.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le secteur considéré se trouve sur le cours aval dans le bassin versant de la crique Amadis.

Dans un premier temps, la préparation de la mission de recherche consistera en l'acheminement d'une pelle excavatrice et de l'équipe de travail sur la zone de recherche.

La pelle excavatrice sera basée au niveau de la base vie de la société GROUPE AL MACTOUM SAS (AEX n°18/2016) située sur le cours supérieur de la crique Amadis. Cette base vie sera le centre logistique de la mission.

La pelle excavatrice sera ensuite acheminée vers la base vie de la société SGTS SARL (AEX n°04/2019) qui sera la base logistique relais de cette mission. Enfin, elle rejoindra le secteur de recherche par l'utilisation d'un layon de prospection de 2 km existant ouvert par un opérateur minier dans le cadre de travaux de prospection antérieurs (2018-2019).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le déplacement de la pelle excavatrice dans la zone d'étude se fera donc par l'intermédiaire de l'ouverture d'un layon de prospection de 2 km.

Une fois sur place, le camp provisoire sera construit.

9 profil-puits seront ouverts et sondés.

Les puits auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 m et 3 m. Tous les puits seront rebouchés après échantillonnage.

1 point de franchissement de biefs est prévu sur le tracé emprunté.

Mode de franchissement : Des troncs seront disposés dans l'axe du lit mineur, après franchissement, les troncs qui n'auront pas été en contact avec le fond du lit mineur seront retirés.

5 personnes constitueront l'équipe de travail.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL sur la nouvelle procédure d'ARM du 28.12.2016, l'ARM vaut :

1° Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherche minière sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier,

2° Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier,

3° Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle est établie la déclaration au titre de la loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement en rapport avec l'acheminement du matériel lourd de prospection jusqu'au périmètre couvert par l'autorisation de recherche minière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'ARM correspond à un rectangle (2 km de long pour 500 m de large).	2 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Amadis centre
Commune de SAINT LAURENT DU
MARONI

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Commune de Saint Laurent du Maroni uniquement.

Les coordonnées géographiques du projet sont indiquées sur le plan de localisation figurant en annexe n°3.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de SAINT LAURENT DU MARONI
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Consommation d'eau par prélèvement dans le lit mineur (eau de boisson et eau de vaisselle). 5 personnes. durée des travaux : 15 jours. Le prélèvement d'eau sera négligeable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'impact sur le milieu terrestre se résumera à la seule utilisation et en l'ouverture d'un layon de prospection et le fonçage de 9 profil-puits. Cela entraînera le déforestation sommaire d'arbres d'un diamètre inférieur à 30 cm qui occasionnera la dégradation ponctuel d'habitats pour la faune et pour la flore. L'impact sur le milieu aquatique se résumera à 1 point de franchissement de biefs (destruction de zones de frayères d'une surface de <200 m²). Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les déplacements seront du fait de la pelle excavatrice qui opérera sur un linéaire total de 4 km.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le bruit sera généré par la pelle excavatrice. Les travaux s'effectueront la journée entre 7 h et 16 h. La nuisance sonore sera du fait des déplacements ou travaux quotidiens de la pelle excavatrice pendant une durée de 30 jours.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La pelle excavatrice en mouvement générera des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le camp provisoire sera éclairé la nuit (lampes électriques et feu de bois). Les émissions lumineuses seront faibles de l'ordre de quelques mètres en rapport avec la proximité de la lisière de la forêt. Les émissions lumineuses seront négligeables.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les rejets liquides correspondront aux eaux de toilette et de vaisselle déversées dans le milieu naturel. Les rejets liquides seront d'un faible niveau.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production d'ordures ménagères. - Déchets biodégradables (20kg). Ils seront enterrés sur place. - Déchets plastiques (emballage) et métalliques (boîtes de conserves), 10 kg. Ils seront évacués du site vers une décharge. La production de déchets sera faible.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Dans la zone concernée, les projets de recherches détenus par d'autres opérateurs titulaires d'ARM sont finalisés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le franchissement des biefs fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites.
 Les puits de prospection seront rebouchés et leur surface régagée.
 Le camp provisoire sera démontés en fin de mission.
 Les déchets plastiques et métalliques seront évacués vers une décharge.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM.
 Cette mission de recherche engendrera l'utilisation d'un layon préexistants de 2 km et l'ouverture d'un layon de prospection de 2 km. L'ouverture des profils de prospection n'engendrera qu'un faible déforestation sur un linéaire relativement restreint.
 Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la réglementation (loi sur l'eau).
 Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet de recherche ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734- non publié.

Annexe n°2 : Plan de situation du secteur de recherche sollicité à l'échelle 1/500.000ème .

Annexe n°3 : Plan de localisation du secteur de recherche sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées UTM N22 système géodésique RGFG95.

Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone d'étude.

Annexe n°5 : Plan de pénétration en rapport avec le projet (échelle 1/55.000ème).

Annexe n°6 : Plan de situation par rapport au zonage du SDOM (échelle 1/100.000ème).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Matoury

le,

07 mai 2019

Signature

Nicolas OSTORERO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



ARM sollicitée " Crique Amadis aval "

ARM Amadis aval 1



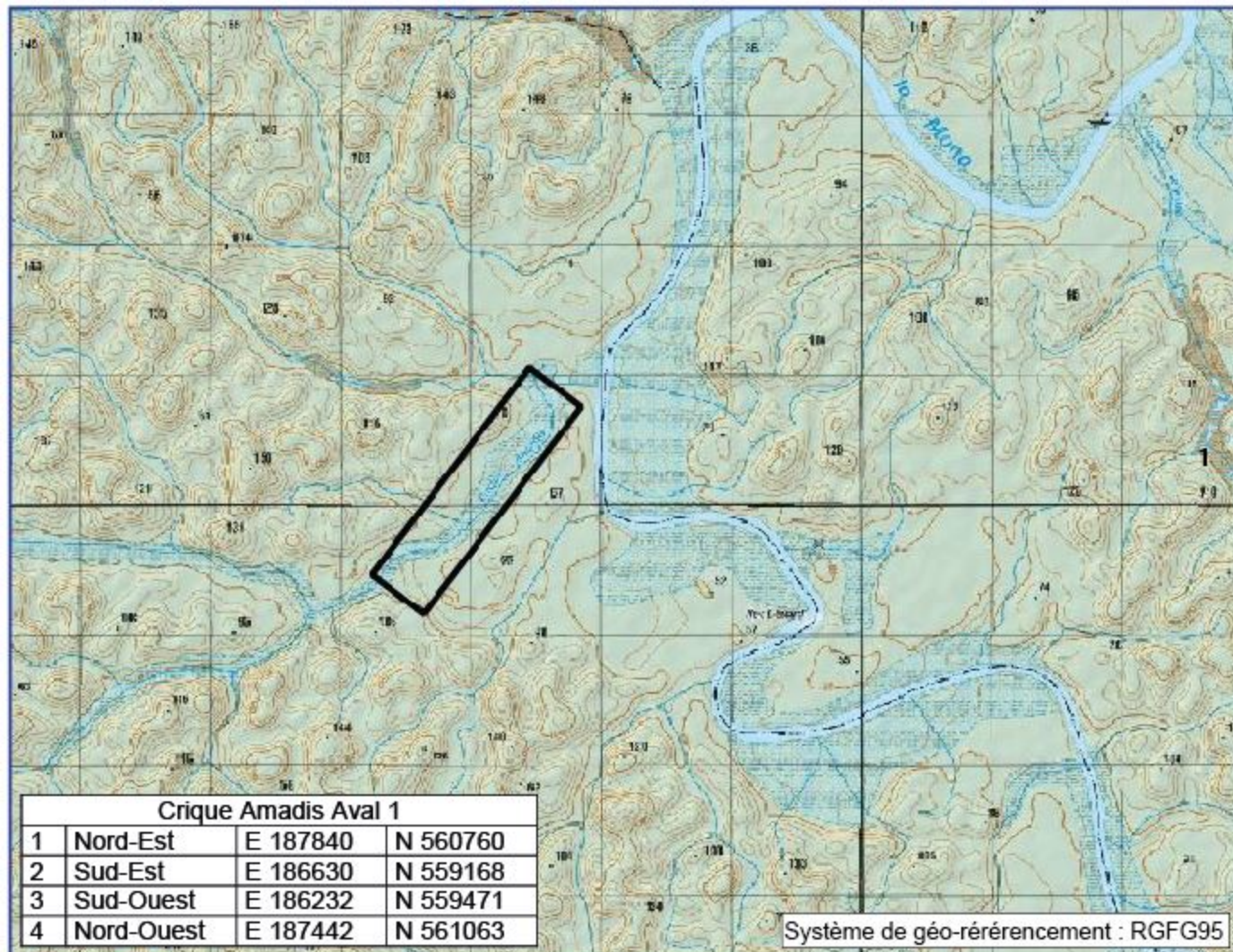
PLAN DE SITUATION DU SECTEUR DE RECHERCHE SOLLICITE ARM " Crique Amadis aval "

Conception :
GRANDS PLACERS / mai 2019

Echelle : 1/500.000 ème

SOURCE : I.G.N Extrait de la carte touristique de la Guyane

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL



ARM Amadis aval 1

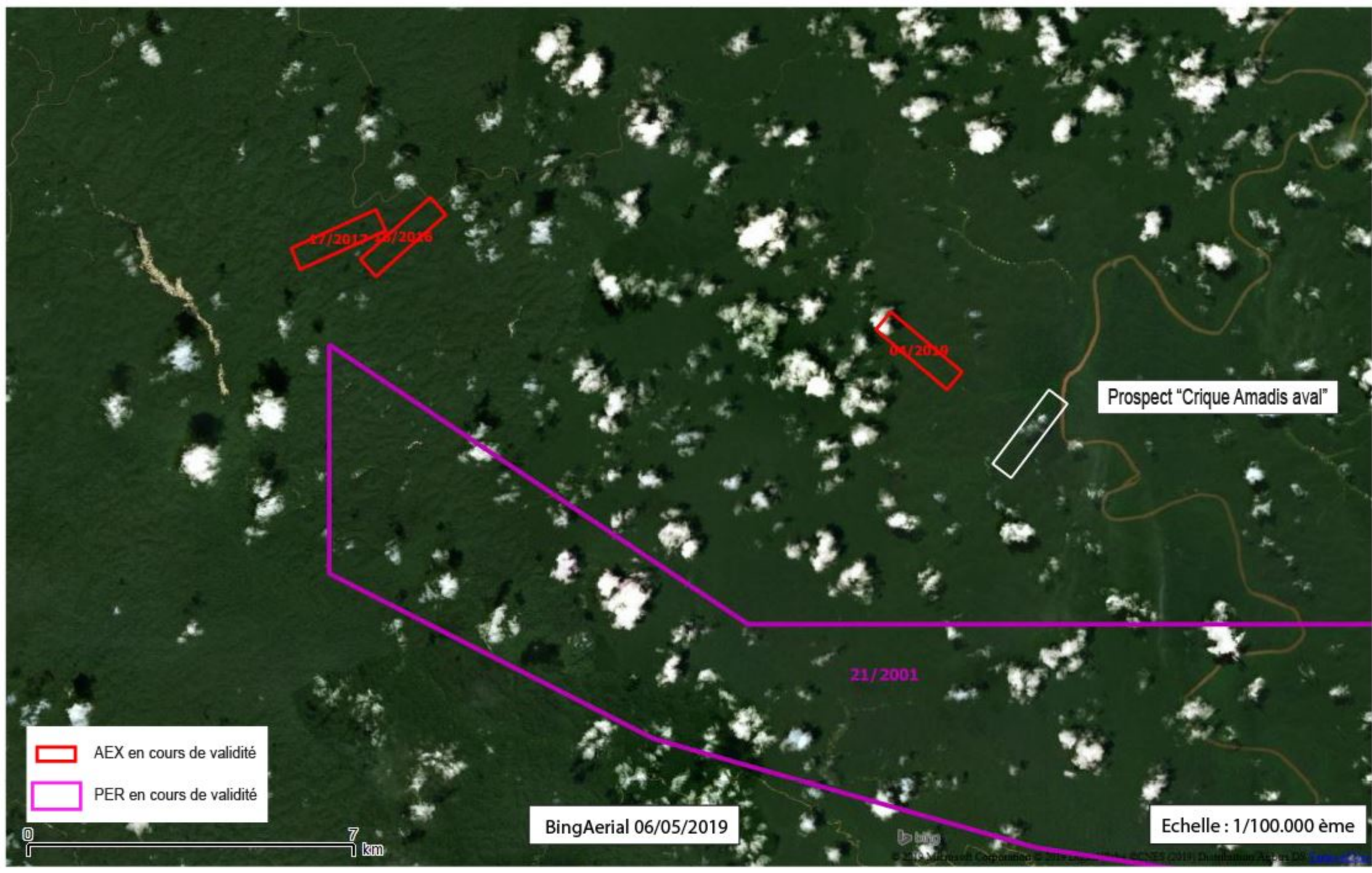


PLAN DE LOCALISATION DU SECTEUR DE RECHERCHE SOLICITE ARM "Crique Amadis aval"

Conception :
GRANDS PLACERS / mai 2019

Echelle :
1 / 50.000 ème

SOURCE : I.G.N. Extrait de la carte de la BASSE MANA
PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL





04/2019

Prospect "Crique Amadis aval"

 AEX en cours de validité

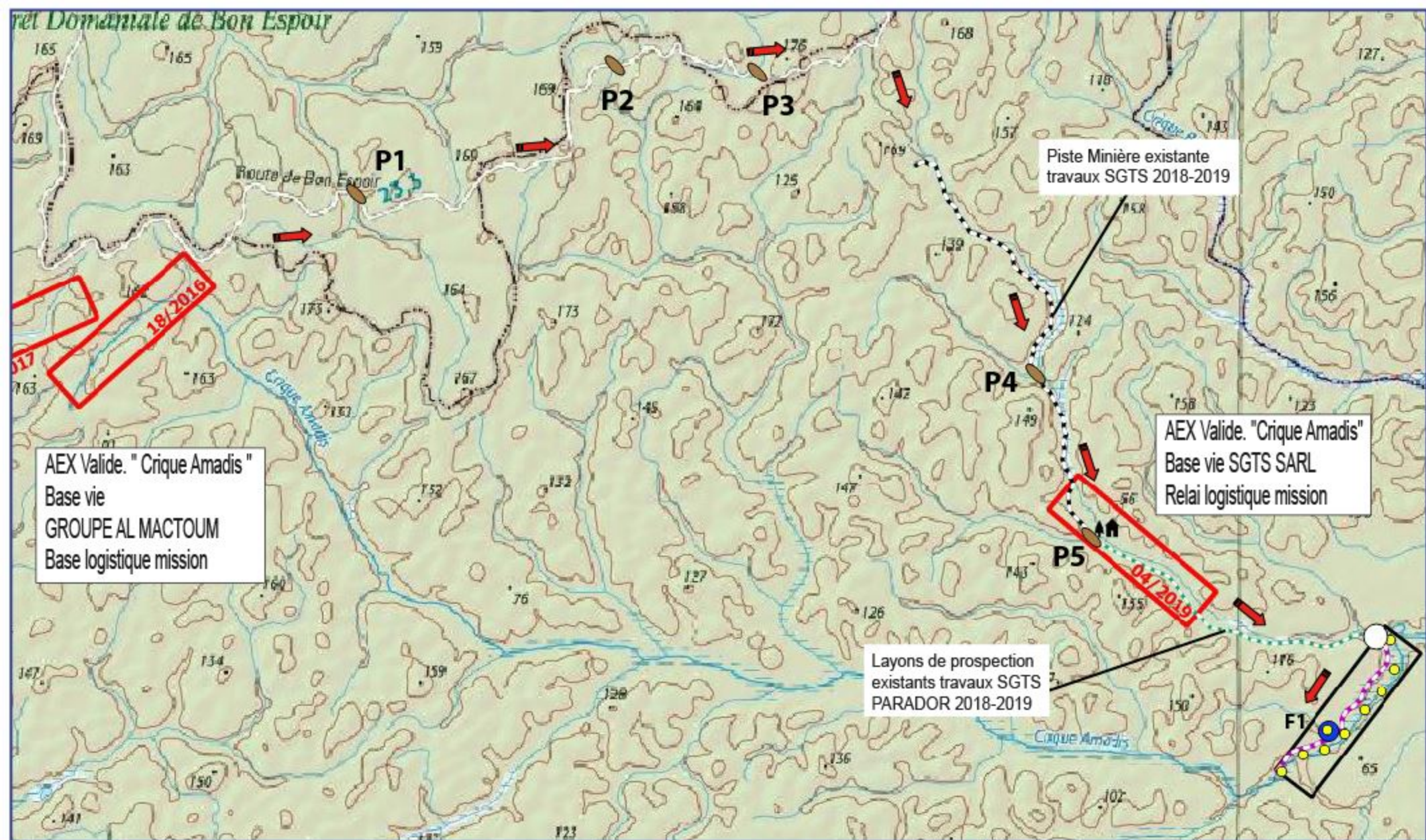
0 4 km

BingAerial 06/05/2019

bing

© 2019 Microsoft Corporation © 2019 DigitalGlobe, CC BY, 2019, Dronebotics Aerial Data, Inc.

Echelle : 1/50.000 ème



AEX Valide. "Crique Amadis"
Base vie
GROUPE AL MACTOUM
Base logistique mission

Piste Minière existante
travaux SGTS 2018-2019

AEX Valide. "Crique Amadis"
Base vie SGTS SARL
Relai logistique mission

Layons de prospection
existants travaux SGTS
PARADOR 2018-2019

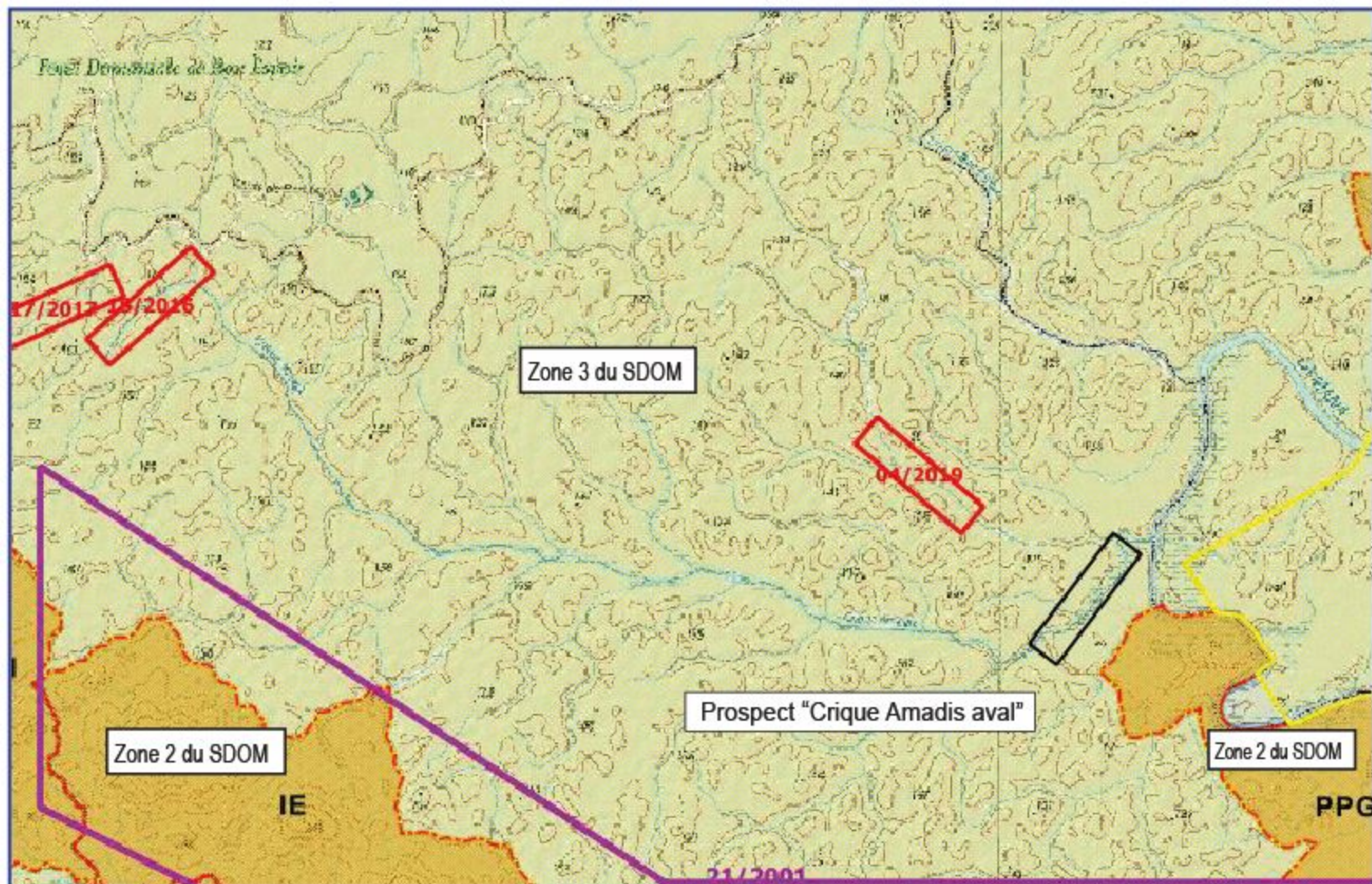
Projet de recherche minière TOUKOR SARL

- Pont (5)
- Point d'entrée
- Points de franchissement (1)

- Piste Minière
- Tracés du layon de prospection utilisé pour l'acheminement du matériel et de l'équipe sur la zone de recherche

PLAN DE PENETRATION : Crique Amadis

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019 SOURCE : I.G.N.
Echelle : 1 / 55.000 ème PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL



Zone 2 : Activité minière autorisée sous contrainte (Série d'Intérêts Ecologiques et Séries de Protection Physique Générale des milieux)

Zone 3 : Activité minière autorisée

PLAN DE SITUATION DU SECTEUR DE RECHERCHE SOLLICITE ARM "Crique Amadis aval" PAR RAPPORT AU SDOM

Conception : GRANDS PLACERS / mai 2019

Echelle : 1 / 100.000 ème

SOURCE : Extrait de la carte touristique de la Guyane (IGN)

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL